OFFICIAL CONTEST RULES

CONTEST PERIOD:

The Avion Rewards 100K Follower Contest (the "Contest") begins on November 3, 2026 at 12:00 PM Eastern Time and ends on November 24, 2026 at 12:00 PM Eastern Time (the "**Contest Period**").

AGREEMENT TO BE LEGALLY BOUND BY THESE RULES:

By participating in this Contest, you are signifying your agreement that you have read and agree to be legally bound by these Official Contest Rules (the "**Rules**").

ELIGIBILITY:

The Contest is only open to residents of Canada who have reached the legal age of majority in their province/territory of residence at the time of entry except representatives or agents (and those with whom such persons are living, whether related or not) of Royal Bank of Canada (the "Sponsor"), its parent companies, subsidiaries, affiliates, prize suppliers, advertising/promotion agencies and any other individual or entity involved in the development, production, administration, or fulfillment of the Contest (collectively, the "Contest Parties").

SOCIAL PLATFORMS NOT INVOLVED:

The Contest is in no way sponsored, endorsed or administered by, or associated with Instagram the ("Social Platform"). The Social Platform is hereby completely released of all liability by each entrant in this Contest. Any questions, comments or complaints regarding the Contest must be directed to the Sponsor and not to the Social Platform. You may only use one (1) Social Platform account (each, an "Account" and collectively, the "Accounts") to participate in this Contest. To be eligible to earn an entry in this Contest, your Account must be set to public and not private. You are solely responsible for ensuring your Account settings are set to be able to receive notification messages, monitoring your Account for such notification messages and following all instructions contained in such notification messages that may be received from the Sponsor regarding your participation in the Contest.

HOW TO ENTER

No purchase necessary. You may earn an entry in the Contest (each, an "Entry") as follows:

If you are not an Avion Rewards member you need to join first by signing up for Avion Rewards at www.avionrewards.com

Instagram:

To enter via Instagram, you must log-in to your Instagram Account and visit the Sponsor's Instagram Account at @avionrewards (the "Sponsor's Account"). Next, locate the Contest post (the "Contest Post") that has been posted on the Sponsor's Account by or on behalf of the Sponsor. After locating the Contest Post, provide a comment on the Contest Post that: (i) Tell us how Avion Rewards has levelled up your everyday; and (ii). In addition, you must become a "follower" of the official @avionrewards account on Instagram (note: you can un-follow at any time after the Contest ends without impacting your chances of winning). When all required steps of the entry process are complete, you will automatically be eligible to earn one (1) Entry in the Contest.

To be eligible, all content and materials associated with your Entry (collectively, the "Entry Materials") must: (i) be submitted and received in accordance with these Rules during the Contest Period; (ii) include all required components and materials noted above; (iii) be in accordance with these Rules, including, but not limited to, the specific Participation Requirements listed below; and (iv) be in accordance with the terms, rules, policies and guidelines of the Social Platform (the "Social Platform Rules") (all as determined by Sponsor in its sole and absolute discretion). Standard data rates apply to participants who choose to participate in the Contest via a mobile device. To be eligible, your Entry must be submitted and received in accordance with these Rules during the Contest Period.

ENTRY LIMIT:

There is a limit of one (1) Entry per person during the Contest Period. If it is discovered by the Sponsor (using any evidence or other information made available to or otherwise discovered by the Sponsor) that any person has attempted to: (i) exceed any of the limits stated in these Rules; and/or (ii) use multiple Accounts, names, identities, email addresses and/or any automated, macro, script, robotic or other system(s) or program(s) to enter or otherwise participate in or to disrupt this Contest; then they may be disqualified from the Contest in the sole and absolute discretion of the Sponsor. An Entry may be rejected

if (in the sole and absolute discretion of the Sponsor): (i) the Entry (including, but not limited to, any associated Entry Materials) is not submitted and received in accordance with these Rules during the Contest Period; and/or (ii) the Entry Materials accompanying the Entry are not in compliance with these Rules (including, but not limited to, the specific Participation Requirements listed below) and/or the Social Platform Rules (all as determined by Sponsor in its sole and absolute discretion). The Released Parties (defined below) are not responsible for late, lost, misdirected, delayed, incomplete or incompatible Entries or any other Contest-related information (all of which are void).

VERIFICATION:

All Entries, Entry Materials and entrants are subject to verification at any time and for any reason. The Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion, to require proof of identity and/or eligibility (in a form acceptable to the Sponsor - including, without limitation, government issued photo identification): (i) for the purposes of verifying an individual's eligibility to participate in this Contest; (ii) for the purposes of verifying the eligibility and/or legitimacy of any Entry, Entry Materials or any other information submitted (or purportedly submitted) for the purposes of this Contest; and/or (iii) for any other reason the Sponsor deems necessary, in its sole and absolute discretion, for the purposes of administering this Contest in accordance with these Rules. Failure to provide such proof to the complete satisfaction of the Sponsor within the timeline specified by the Sponsor may result in disqualification in the sole and absolute discretion of the Sponsor. The sole determinant of the time for the purposes of this Contest will be the Contest server machine(s).

PARTICIPATION REQUIREMENTS:

BY SUBMITTING AN ENTRY, YOU AGREE THAT THE ENTRY (AND EACH INDIVIDUAL COMPONENT THEREOF – INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, THE ENTRY MATERIALS) COMPLIES WITH ALL CONDITIONS STATED IN THESE RULES. THE RELEASED PARTIES (DEFINED BELOW) WILL BEAR NO LIABILITY WHATSOEVER REGARDING: (I) THE USE OF YOUR ENTRY (OR ANY COMPONENT THEREOF - INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, THE ENTRY MATERIALS); (II) PARTICIPATION IN ANY CONTEST-RELATED ACTIVITIES; (III) ANY USE, COLLECTION, STORAGE AND DISCLOSURE OF ANY PERSONAL INFORMATION; AND/OR (IV) IF DECLARED A/THE WINNER, A/THE PRIZE (INCLUDING ANY USE OR MISUSE OF A/THE PRIZE). THE RELEASED PARTIES (DEFINED BELOW) SHALL BE HELD HARMLESS BY YOU IN THE EVENT IT IS DISCOVERED THAT YOU HAVE DEPARTED FROM OR NOT OTHERWISE FULLY COMPLIED WITH ANY OF THESE RULES AND/OR THE SOCIAL PLATFORM RULES. THIS RELEASE AND INDEMNITY SHALL CONTINUE IN FORCE FOLLOWING THE TERMINATION OF THE CONTEST AND/OR AWARDING OF ANY/THE PRIZE.

By participating in the Contest, you hereby warrant and represent that any Entry Materials you submit:

i. is/are original to you and that you have obtained all necessary rights in and to the Entry Materials for the purposes of entering such Entry Materials in the Contest;

ii. do not violate any law, statute, ordinance or regulation;

iii. do not contain any reference to or likeness of any identifiable third parties, unless consent has been obtained from all such individuals and their parent/legal guardian if they are under the age of majority in their jurisdiction of residence;

iv. will not give rise to any claims whatsoever, including, without limitation, claims of infringement, invasion of privacy or publicity, or infringe on any rights and/or interests of any third party; and

v. is/are not defamatory, trade libelous, pornographic or obscene, and further that it will not contain, depict, include, discuss or involve, without limitation, any of the following: nudity; alcohol/drug consumption or smoking; explicit or graphic sexual activity, or sexual innuendo; crude, vulgar or offensive language and/or symbols; derogatory characterizations of any ethnic, racial, sexual, religious or other groups (including, without limitation, any competitors of Sponsor); that endorses, condones and/or discusses any illegal, inappropriate or risky behaviour or conduct; personal information of individuals, including, without limitation, names, telephone numbers and addresses (physical or electronic); commercial messages, comparisons or solicitations for products or services other than products of Sponsor; any identifiable third party products, trade-marks, brands and/or logos, other than those of Sponsor; conduct or other activities in violation of these Rules; and/or any other materials that are or could be considered inappropriate, unsuitable or offensive, all as determined by the Sponsor in its sole and absolute discretion.

The Sponsor and/or its promotional agency or designated content moderator (the "Reviewer") reserves the right to screen all Entry Materials. Any Entry Materials that the Reviewer deems, in its sole and absolute discretion, to violate the terms and conditions set forth in these Rules are subject to disqualification. The Reviewer reserves the right, in its sole and absolute discretion at any time and for any reason, to remove any Entry Materials (or any part thereof) and/or to request an entrant to modify, edit and/or re-submit their Entry Materials (or any part thereof) in order to ensure that the Entry Materials comply with these Rules, or for any other reason. If such an action is necessary at any point during or after the Contest, then the Sponsor reserves the right, in its sole discretion, to take whatever action it deems necessary based on the circumstances - including, without limitation, disqualifying the Entry Materials (and therefore the corresponding Entry and/or the associated entrant) - to help ensure that the Contest is being conducted in accordance with the letter and spirit of these Rules.

LICENSE

By entering the Contest and submitting an Entry, you : (i) without limiting the applicable Social Platform Rules, grant to the Sponsor, in perpetuity, a non-exclusive, worldwide license to publish, display, reproduce, modify, edit, make available, communicate to the public by telecommunication and otherwise use your Entry Materials (and each component thereof), in whole or in part, for advertising or promoting the Contest or for any other reason in any type of media; (ii) waive all moral rights in and to your Entry Materials (and each component thereof) in favour of the Sponsor (and anyone authorized by the Sponsor to use such Entry Materials); and (iii) agree to release and hold harmless the Released Parties (defined below) from and against any and all claims, damages, liabilities, costs, and expenses arising from use of their Entry Materials (or any component thereof), including, without limitation, any claim based on publicity rights, defamation, invasion of privacy, copyright infringement, trade-mark infringement or any other intellectual property related or other cause of action whatsoever.

PRIZES

There will be 10 prizes (each a "Prize"). Each Prize consists of:

- 100,000 avion points with an approximate retail prize value of $1,000 CAD.in select gift cards for Everyday Rewards. Specific redemption value is dependent on RBC product held.

There is a limit of one (1) Prize per person.

PRIZE WINNER SELECTION PROCESS:

On November 24, 2026 (a "Selection Date") in Toronto, Ontario at 12:00 PM Eastern Time, ten (10) eligible entrants will be selected by random draw from among all eligible Entries submitted and received in accordance with these Rules during the Contest Period will each be deemed a potential Prize Winner.

The odds of winning depend on the number of eligible Entries submitted and received in accordance with these Rules during the Contest Period up to the point of the applicable draw.

WINNER NOTIFICATION PROCESS:

The Sponsor or its designated representative will make a minimum of 3 attempts to contact each potential Prize winner (using the information provided at the time of entry) within 5 business days of the applicable Selection Date. If a potential prize winner cannot be contacted within 5 business days of the applicable Selection Date, or if there is a return of any notification as undeliverable; then they may, in the sole and absolute discretion of the Sponsor, be disqualified (and, if disqualified, will forfeit all rights to the applicable Prize) and the Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion and time permitting, to select an alternate potential Prize winner following the same applicable winner selection procedure described above (with the necessary amendments), in which case the foregoing provisions of this section shall apply to such new potential Prize winner.

WINNER CONFIRMATION PROCESS:

BEFORE BEING DECLARED A CONFIRMED PRIZE WINNER, each potential Prize winner will be required to: (a) correctly answer a mathematical skill-testing question without mechanical or other aid (which may, in the sole and absolute discretion of the Sponsor, be administered online, by email or other electronic means, by telephone, or in the Sponsor's form of declaration and release); and (b) sign and return within two (2) business days of notification the Sponsor's declaration and release form, which (among other things): (i) confirms compliance with these Rules; (ii) acknowledges acceptance of the applicable Prize (as awarded); (iii) releases the Contest Parties, Instagram and each of their respective officers, directors, employees, agents, representatives, successors and assigns (collectively, the "Released Parties") from any and all liability in connection with this Contest, their participation therein and/or the awarding and use/misuse of the Prize or any portion thereof;

and (iv) agrees to the publication, reproduction and/or other use of the their name, address, voice, statements, about the Contest and/or photograph or other likeness without further notice or compensation, in any publicity or advertisement carried out by or on behalf of the Sponsor in any manner or medium whatsoever, including print, broadcast or the internet. If a potential Prize winner: (a) as applicable, fails to return the properly executed Contest documents within the specified time; (b) cannot accept (or is unwilling to accept) the Prize (as awarded) for any reason; (c) fails to correctly answer the skill-testing question; and/or (d) is determined to be in violation of these Rules (all as determined by the Sponsor in its sole and absolute discretion); then they may, in the sole and absolute discretion of the Sponsor, be disqualified (and, if disqualified, will forfeit all rights to the Prize) and the Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion and time permitting, to select an alternate potential Prize winner following the same winner selection procedure described above (with the necessary amendments), in which case the foregoing provisions of this section shall apply to such new potential Prize winner. The Sponsor will have final discretion in selecting the winner in the event of a tie or for any other reason.

GENERAL CONDITIONS:

All Entries become the property of the Sponsor. This Contest is subject to all applicable federal, provincial and municipal laws. The decisions of the Sponsor with respect to all aspects of this Contest are final and binding on all entrants without right of appeal, including, without limitation, any decisions regarding the eligibility/disqualification of Entries and/or entrants. ANYONE DEEMED BY THE SPONSOR TO BE IN VIOLATION OF THESE RULES FOR ANY REASON IS SUBJECT TO DISQUALIFICATION IN THE SOLE AND ABSOLUTE DISCRETION OF THE SPONSOR AT ANY TIME.

The Released Parties will not be liable for: (i) any failure of any website during the Contest; (ii) any technical malfunction or other problems of any nature whatsoever, including, without limitation, those relating to the telephone network or lines, computer on-line systems, servers, access providers, computer equipment or software; (iii) the failure of any Entry or other information to be received, captured or recorded for any reason whatsoever, including, but not limited to, technical problems or traffic congestion on the internet or at any website; (iv) any injury or damage to an entrant's or any other person's computer or other device related to or resulting from participating in the Contest; and/or (v) any combination of the above.

Without limiting the generality of the foregoing, by participating in the Contest, each entrant releases the Released Parties from any and all liability in connection with this Contest and their participation therein.

In the event of a dispute regarding who submitted an Entry, the Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion, to require any individual who purports to be the entrant that submitted the Entry in question to provide proof to the complete satisfaction of the Sponsor (as determined by the Sponsor in its sole and absolute discretion) of being the entrant that submitted such Entry. Failure to provide such proof to the complete satisfaction of the Sponsor within the timeline specified by the Sponsor may result in disqualification (as determined by the Sponsor in its sole and absolute discretion).

The Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion, to withdraw, amend or suspend this Contest (or to amend these Rules) in any way, in the event of any cause beyond the reasonable control of the Sponsor that interferes with the proper conduct of this Contest as contemplated by these Rules, including, without limitation, any error, technical problem, computer virus, bugs, tampering, unauthorized intervention, fraud or technical failure. Any attempt to deliberately damage any website or to undermine the legitimate operation of this Contest in any way (as determined by Sponsor in its sole and absolute discretion) is a violation of criminal and civil laws and should such an attempt be made, the Sponsor reserves the right to seek remedies and damages to the fullest extent permitted by law. The Sponsor, in its sole and absolute discretion, reserves the right to cancel, amend or suspend this Contest, or to amend these Rules, in any way without prior notice or obligation, in the event of any accident, printing, administrative, or other error of any kind, or for any other reason whatsoever. Without limiting the generality of the forgoing, the Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion, to administer an alternate test of skill as it deems appropriate based on the circumstances and/or to comply with applicable law.

By entering this Contest, each entrant expressly consents to the Sponsor, its agents and/or representatives, storing, sharing and using the personal information submitted with their Entry only for the purpose of administering the Contest and in accordance with Sponsor's privacy policy available at: https://www.rbc.com/privacysecurity/ca/global-privacy-notice.html.

This section does not limit any other consent(s) that an individual may provide the Sponsor or others in relation to the collection, use and/or disclosure of their personal information.

The Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion, to adjust any of the dates, timeframes and/or other Contest mechanics stipulated in these Rules, to the extent necessary, for purposes of verifying compliance by any entrant or Entry with these Rules, or as a result of any technical or other problems, or in light of any other circumstances which, in the opinion

of the Sponsor, in its sole and absolute discretion, affect the proper administration of the Contest as contemplated in these Rules, or for any other reason.

In the event of any discrepancy or inconsistency between the terms and conditions of these English Rules and disclosures or other statements contained in any Contest-related materials or website(s), including, but not limited to: an entry form, French version of these Rules, and/or point of sale, television, print or online advertising; the terms and conditions of these English Rules shall prevail, govern and control to the fullest extent permitted by law.

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

PÉRIODE DU CONCOURS :

Le concours *100 K abonnés Avion Récompenses* (le « **concours** ») débute le 3 novembre 2026 à 12 h 00, heure de l'Est, et se termine le 24 novembre 2026 à 12 h 00, heure de l'Est (la « **période du concours** »).

ACCEPTATION D'ÊTRE LIÉ JURIDIQUEMENT PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

En participant à ce concours, vous reconnaissez avoir lu le présent règlement officiel du concours (le « **règlement** ») et acceptez d'être lié juridiquement par celui-ci.

ADMISSIBILITÉ :

Le concours est réservé aux résidents du Canada ayant atteint l'âge légal de la majorité dans leur province ou territoire de résidence au moment de leur participation, à l'exception des représentants ou agents (ainsi que des personnes avec lesquelles ceux-ci vivent, que ces personnes soient apparentées ou non) de la Banque Royale du Canada (le « **commanditaire** »), de ses sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, fournisseurs de prix, agences de publicité et de promotion, ainsi que toute autre personne physique ou morale impliquée dans l'élaboration, la production, l'administration ou la mise en œuvre du concours (collectivement, les « **parties au concours** »).

PLATEFORME SOCIALE NON IMPLIQUÉE :

Le concours n'est en aucun cas commandité, approuvé ou administré par Instagram (la « **plateforme sociale** »), ni associé à celle-ci. La plateforme sociale est par la présente entièrement dégagée de toute responsabilité par chaque participant à ce concours. Toute question, tout commentaire ou toute réclamation concernant le concours doit être adressé au commanditaire et non à la plateforme sociale. Vous ne pouvez utiliser qu'un (1) seul compte sur la plateforme sociale (chacun étant un « **compte** » et collectivement, les « **comptes** ») pour participer à ce concours. Pour être admissible à obtenir une participation

à ce concours, votre compte doit être configuré en mode public et non en mode privé. Vous êtes seul responsable de vous assurer que les paramètres de votre compte sont configurés de manière à pouvoir recevoir des notifications par message, de surveiller votre compte pour prendre connaissance de ces notifications et de suivre toutes les instructions contenues dans de telles notifications que vous pourriez recevoir de la part du commanditaire concernant votre participation au concours.

COMMENT PARTICIPER :

Aucun achat requis. Vous pouvez obtenir une participation au concours (une « **participation** ») comme suit :

Si vous n'êtes pas membre d'Avion Récompenses, vous devez d'abord vous inscrire à Avion Récompenses sur https://www.avionrewards.com/fr/index.html.

Instagram :

Pour participer via Instagram, vous devez vous connecter à votre compte Instagram et vous rendre sur le compte Instagram du commanditaire à l'adresse @avionrewards (le « **compte du commanditaire** »). Ensuite, repérez la publication du concours (la « **publication du concours** ») qui a été publiée sur le compte du commanditaire par ou au nom du commanditaire. Après avoir repéré la publication du concours, (i) publiez un commentaire sur celle-ci en nous racontant comment Avion Récompenses a amélioré votre quotidien ; et (ii) vous devez devenir un « abonné » du compte officiel @avionrewards sur Instagram (remarque : vous pouvez vous désabonner à tout moment après la fin du concours sans que cela n'affecte vos chances de gagner). Une fois toutes les étapes requises du processus de participation terminées, vous serez automatiquement admissible à obtenir une (1) participation au concours.

Pour être admissible, tout le contenu et matériel associés à votre participation (collectivement, le « **matériel de participation** ») doivent : (i) être soumis et reçus conformément au présent règlement pendant la période du concours ; (ii) inclure toutes les composantes et le matériel requis mentionnés ci-dessus ; (iii) être conformes au présent règlement, y compris, mais sans s'y limiter, aux conditions de participation spécifiques énumérées ci-dessous ; et (iv) être conformes aux conditions, règles, politiques et directives de la plateforme sociale (les « **règles de la plateforme sociale** ») (le tout tel que déterminé par le commanditaire à sa seule et entière discrétion). Les tarifs standard de données s'appliquent aux participants qui choisissent de participer au concours via un appareil mobile. Pour être admissible, votre participation doit être soumise et reçue conformément au présent règlement pendant la période du concours.

LIMITE DE PARTICIPATION :

Il y a une limite d'une (1) participation par personne durant la période du concours. Si le commanditaire découvre (à l'aide de toute preuve ou autre information mise à sa disposition ou découverte d'une autre manière par lui) qu'une personne a tenté : (i) de dépasser l'une des limites énoncées dans le présent règlement ; et/ou (ii) d'utiliser plusieurs comptes, noms, identités, adresses courriel et/ou tout système ou programme automatisé, macro, script, robotique ou autre pour s'inscrire, participer ou perturber le présent concours ; cette personne pourra être disqualifiée du concours à la seule et entière discrétion du commanditaire. Une participation peut être rejetée si (à la seule et entière discrétion du commanditaire) : (i) la participation (y compris, sans s'y limiter, tout matériel de participation associé) n'est pas soumise et reçue conformément au présent règlement pendant la période du concours ; et/ou (ii) le matériel de participation accompagnant la participation n'est pas conforme au présent règlement (y compris, sans s'y limiter, les conditions de participation spécifiques énumérées ci-dessous) et/ou aux règles de la plateforme sociale (le tout tel que déterminé par le commanditaire à sa seule et entière discrétion). Les parties exonérées (définies ci-dessous) ne sont pas responsables des participations ni de toute autre information relative au concours qui sont tardives, perdues, mal acheminées, retardées, incomplètes ou incompatibles (qui sont toutes nulles).

VÉRIFICATION :

Toutes les participations, tout le matériel de participation et tous les participants sont soumis à vérification à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'exiger une preuve d'identité et/ou d'admissibilité (sous une forme acceptable pour le commanditaire – y compris, sans s'y limiter, une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement) : (i) afin de vérifier l'admissibilité d'une personne à participer au présent concours ; (ii) afin de vérifier l'admissibilité et/ou la légitimité de toute participation, de tout matériel de participation ou de toute autre information soumise (ou prétendument soumise) aux fins du présent concours ; et/ou (iii) pour toute autre raison que le commanditaire juge nécessaire, à sa seule et entière discrétion, aux fins de l'administration du présent concours conformément au présent règlement. Le défaut de fournir une telle preuve à l'entière satisfaction du commanditaire dans les délais fixés par celui-ci peut entraîner la disqualification, à la seule et entière discrétion du commanditaire. Le seul critère déterminant en matière de temps aux fins du présent concours sera le(s) serveur(s) du concours.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

EN SOUMETTANT UNE PARTICIPATION, VOUS RECONNAISSEZ QUE CETTE PARTICIPATION (ET CHACUNE DE SES COMPOSANTES – Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LE MATÉRIEL DE LA PARTICIPATION) EST CONFORME À L'ENSEMBLE DES CONDITIONS ÉNONCÉES DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT. LES PARTIES EXONÉRÉES (DÉFINIES CI-DESSOUS) N'ASSUMERONT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUELCONQUE CONCERNANT : (I) L'UTILISATION DE VOTRE PARTICIPATION (OU DE TOUTE COMPOSANTE DE CELLE-CI, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LE MATÉRIEL DE PARTICIPATION) ; (II) LA PARTICIPATION À TOUTE ACTIVITÉ LIÉE AU CONCOURS ; (III) TOUTE UTILISATION, COLLECTE, STOCKAGE ET DIVULGATION DE TOUT RENSEIGNEMENT PERSONNEL ; ET/OU (IV) SI VOUS ÊTES DÉCLARÉ COMME UN/LE GAGNANT, LE PRIX (Y COMPRIS TOUTE UTILISATION OU MAUVAISE UTILISATION DU PRIX). LES PARTIES EXONÉRÉES (DÉFINIES CI-DESSOUS) SERONT DÉGAGÉES DE TOUTE RESPONSABILITÉ À VOTRE ÉGARD S'IL S'AVÈRE QUE VOUS AVEZ ENFREINT OU N'AVEZ PAS RESPECTÉ INTÉGRALEMENT L'UNE DE CES RÈGLES ET/OU LES RÈGLES APPLICABLES DE LA PLATEFORME SOCIALE. LA PRÉSENTE EXONÉRATION ET INDEMNISATION DEMEURERA EN VIGUEUR APRÈS LA FIN DU CONCOURS ET/OU L'ATTRIBUTION DU/DES PRIX.

En participant au concours, vous garantissez et déclarez par la présente que tout le matériel de participation que vous soumettez :

i. est de votre propre création et que vous avez obtenu tous les droits nécessaires sur ces éléments de participation aux fins de leur soumission dans le cadre du concours ;

ii. n'enfreint aucune loi, aucun texte législatif, aucune ordonnance ni aucun règlement ;

iii. ne contient aucune référence ni aucune représentation de tiers identifiables, sauf si le consentement de toutes ces personnes a été obtenu, ainsi que celui de leurs parents ou tuteurs légaux si elles n'ont pas atteint l'âge de la majorité dans leur juridiction de résidence ;

iv. ne donnera lieu à aucune réclamation de quelque nature que ce soit, y compris, sans s'y limiter, des réclamations pour contrefaçon, atteinte à la vie privée ou au droit à l'image, ni ne portera atteinte aux droits et/ou intérêts d'un tiers ; et

v. n'est pas diffamatoire, calomnieux, pornographique ou obscène, et ne contient, ne représente, n'inclut, n'évoque ni n'implique, sans s'y limiter, aucun des éléments suivants : la nudité ; la consommation d'alcool ou de drogues ou le tabagisme ; des activités sexuelles explicites ou graphiques, ou des allusions sexuelles ; un langage et/ou des symboles grossiers, vulgaires ou offensants ; des descriptions désobligeantes à l'égard de tout groupe ethnique, racial, sexuel, religieux ou autre (y compris, sans s'y limiter, tout concurrent du commanditaire) ; tout contenu qui approuve, tolère et/ou aborde tout comportement ou conduite illégale, inappropriée ou à risque ; des renseignements personnels concernant des individus, y compris, sans s'y limiter, les noms, numéros de téléphone et adresses (physiques ou électroniques) ; des messages commerciaux, des comparaisons ou des sollicitations concernant des produits ou services autres que ceux du commanditaire ; tout produit, marque de commerce, marque et/ou logo tiers identifiable, autre que ceux du commanditaire ; tout comportement ou toute autre activité en violation du présent règlement ; et/ou tout autre contenu qui est ou pourrait être considéré comme inapproprié, inadapté ou offensant, le tout tel que déterminé par le commanditaire à sa seule et entière discrétion.

Le commanditaire et/ou son agence de promotion ou le modérateur de contenu désigné (le « **réviseur** ») se réserve le droit d'examiner l'ensemble du matériel de participation. Tout matériel de participation que le réviseur estime, à sa seule et entière discrétion, enfreindre les conditions générales énoncées dans le présent règlement est susceptible d'être disqualifié. Le réviseur se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, de supprimer tout matériel de participation (ou toute partie de celui-ci) et/ou de demander à un participant de modifier, d'éditer et/ou de soumettre à nouveau son matériel de participation (ou toute partie de celui-ci) afin de s'assurer que ce dernier est conforme au présent règlement, ou pour toute autre raison. Si une telle mesure s'avère nécessaire à tout moment pendant ou après le concours, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de prendre toute mesure qu'il jugera nécessaire en fonction des circonstances — y compris, sans s'y limiter, la disqualification du matériel de participation (et par conséquent de la participation correspondante et/ou du participant concerné) — afin de garantir que le concours se déroule conformément à la lettre et à l'esprit du présent règlement.

LICENCE :

En participant au concours et en soumettant une participation, vous : (i) sans limiter les règles de la plateforme sociale applicables, accordez au commanditaire, à perpétuité, une licence non exclusive et mondiale pour publier, afficher, reproduire, modifier, éditer, mettre à disposition, communiquer au public par télécommunication et utiliser de toute autre manière votre matériel de participation (et chacune de ses composantes), en tout ou en partie, à des fins de publicité ou de promotion du concours ou pour toute autre raison, sur tout type de média ; (ii) renoncez à tous les droits moraux sur votre matériel de participation (et chacune de ses composantes) en faveur du commanditaire (et de toute personne autorisée par le commanditaire à utiliser ce matériel de participation) ; et (iii) acceptez de dégager de toute responsabilité les parties exonérées (définies ci-dessous) et de les indemniser contre toute réclamation, tout dommage, toute responsabilité, tout coût et toute dépense découlant de l'utilisation de votre matériel de participation (ou de l'une de ses composantes), y compris, sans s'y limiter, toute réclamation fondée sur les droits à l'image, la diffamation, l'atteinte à la vie privée, la violation du droit d'auteur, la contrefaçon de marque ou toute autre cause d'action liée à la propriété intellectuelle ou autre.

PRIX :

Il y aura 10 prix (chacun étant un « **prix** »). Chaque prix consiste en :

- 100 000 points Avion d'une valeur au détail approximative de 1 000 $ CA, sous forme de cartes-cadeaux sélectionnées pour Everyday Rewards. La valeur d'échange spécifique dépend du produit RBC détenu.

Il y a une limite d'un (1) prix par personne.

PROCÉDURE DE SÉLECTION DES GAGNANTS :

Le 24 novembre 2026 (une « **date de sélection** »), à Toronto, en Ontario, à 12 h 00, heure de l'Est, dix (10) participants admissibles seront sélectionnés par tirage au sort parmi toutes les participations admissibles soumises et reçues conformément au présent règlement pendant la période du concours ; chacun d'entre eux sera considéré comme un gagnant potentiel.

Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles soumises et reçues conformément au présent règlement pendant la période du concours, jusqu'au moment du tirage au sort concerné.

PROCÉDURE DE NOTIFICATION DES GAGNANTS :

Le commanditaire ou son représentant désigné fera au moins trois (3) tentatives de contacter chaque gagnant potentiel (en utilisant les informations fournies au moment de la participation) dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de sélection applicable. Si un gagnant potentiel ne peut être contacté dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de sélection applicable, ou si une notification est renvoyée comme non livrable, il pourra, à la seule et entière discrétion du commanditaire, être disqualifié (et, s'il est disqualifié, perdra tous ses droits sur le prix applicable) et le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion et si le temps le permet, de sélectionner un autre gagnant potentiel en suivant la même procédure de sélection des gagnants décrite ci-dessus (avec les modifications nécessaires), auquel cas les dispositions précédentes de la présente section s'appliqueront à ce nouveau gagnant potentiel.

PROCÉDURE DE CONFIRMATION DU GAGNANT :

AVANT D'ÊTRE DÉCLARÉ GAGNANT CONFIRMÉ DU PRIX, chaque gagnant potentiel du prix devra : (a) répondre correctement à une question d'habileté mathématique sans aide mécanique ou autre (qui pourra, à la seule et entière discrétion du commanditaire, être posée en ligne, par courriel ou par tout autre moyen électronique, par téléphone, ou via le formulaire de déclaration et d'exonération du commanditaire) ; et (b) signer et renvoyer dans les deux (2) jours ouvrables suivant la notification le formulaire de déclaration et d'exonération du commanditaire, qui (entre autres) : (i) confirme le respect du présent règlement ; (ii) reconnaît l'acceptation du prix applicable (tel qu'attribué) ; (iii) dégage les parties au concours, Instagram ainsi que chacun de leurs dirigeants, administrateurs, employés, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « **parties exonérées** ») de toute responsabilité liée au présent concours, à sa participation à celui-ci et/ou à l'attribution et à l'utilisation/mauvaise utilisation du prix ou de toute partie de celui-ci ; et (iv) consent à la publication, à la reproduction et/ou à toute autre utilisation de son nom, de son adresse, de sa voix, de ses déclarations concernant le concours et/ou de sa photographie ou de toute autre image le représentant, sans autre avis ni compensation, dans toute publicité ou promotion réalisée par ou au nom du commanditaire, de quelque manière ou sur quelque support que ce soit, y compris la presse écrite, la radiodiffusion ou Internet. Si un gagnant potentiel du prix : (a) le cas échéant, ne renvoie pas les documents du concours dûment signés dans le délai imparti ; (b) ne peut pas accepter (ou ne souhaite pas accepter) le prix (tel qu'attribué) pour quelque raison que ce soit ; (c) ne répond pas correctement à la question d'habileté ; et/ou (d) est jugé en infraction du présent règlement (le tout tel que déterminé par le commanditaire à sa seule et entière discrétion) ; il

pourra alors, à la seule et entière discrétion du commanditaire, être disqualifié (et, s'il est disqualifié, perdra tous ses droits sur le prix) et le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion et si le temps le permet, de sélectionner un autre gagnant potentiel en suivant la même procédure de sélection décrite ci-dessus (avec les modifications nécessaires), auquel cas les dispositions précédentes de la présente section s'appliqueront à ce nouveau gagnant potentiel. Le commanditaire aura le pouvoir discrétionnaire final pour sélectionner le gagnant en cas d'égalité ou pour toute autre raison.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

Toutes les participations deviennent la propriété du commanditaire. Ce concours est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Les décisions du commanditaire concernant tous les aspects de ce concours sont définitives et exécutoires pour tous les participants sans droit d'appel, y compris, sans s'y limiter, toute décision concernant l'admissibilité/la disqualification de participations et/ou de participants. TOUTE PERSONNE QUE LE COMMANDITAIRE ESTIME AVOIR ENFREINT LE PRÉSENT RÈGLEMENT POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT PEUT ÊTRE DISQUALIFIÉE À TOUT MOMENT, À LA SEULE ET ENTIÈRE DISCRÉTION DU COMMANDITAIRE.

Les parties exonérées ne peuvent être tenues responsables : (i) de toute défaillance d'un site Web pendant le concours ; (ii) de tout dysfonctionnement technique ou autre problème de quelque nature que ce soit, y compris, sans s'y limiter, ceux liés au réseau ou aux lignes téléphoniques, aux systèmes informatiques en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès, au matériel informatique ou aux logiciels ; (iii) de l'échec de la réception, la saisie ou l'enregistrement d'une participation ou toute autre information pour quelque raison que ce soit, y compris, sans s'y limiter, des problèmes techniques ou une congestion du trafic sur Internet ou sur un site Web ; (iv) de tout préjudice ou tout dommage causé à l'ordinateur ou à tout autre appareil d'un participant ou de toute autre personne, lié à ou résultant de la participation au concours ; et/ou (v) de toute combinaison des éléments susmentionnés.

Sans limiter la portée générale de ce qui précède, en participant au concours, chaque participant dégage les parties exonérées de toute responsabilité en rapport avec ce concours et sa participation à celui-ci.

En cas de litige concernant l'identité de la personne ayant soumis une participation, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'exiger de toute personne prétendant être le participant ayant soumis la participation en question qu'elle fournisse une preuve à l'entière satisfaction du commanditaire (telle que déterminée par le commanditaire à sa seule et entière discrétion) attestant qu'elle est bien le participant ayant soumis ladite participation. Le défaut de fournir une telle preuve à l'entière satisfaction du commanditaire dans les délais fixés par celui-ci peut entraîner la disqualification (telle que déterminée par le commanditaire à sa seule et entière discrétion).

Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de retirer, de modifier ou de suspendre le présent concours (ou de modifier le présent règlement) de quelque manière que ce soit, en cas de cause échappant au contrôle raisonnable du commanditaire qui entrave le bon déroulement du présent concours tel qu'envisagé par le présent règlement, y compris, sans s'y limiter, toute erreur, tout problème technique, tout virus informatique, tout bogue, toute altération, toute intervention non autorisée, toute fraude ou toute défaillance technique. Toute tentative visant à endommager délibérément un site Web ou à compromettre le bon déroulement de ce concours de quelque manière que ce soit (tel que déterminé par le commanditaire à sa seule et entière discrétion) constitue une violation des lois pénales et civiles et, si une telle tentative était faite, le commanditaire se réserve le droit de demander réparation et dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi. Le commanditaire, à sa seule et entière discrétion, se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre le présent concours, ou de modifier le présent règlement, de quelque manière que ce soit, sans préavis ni obligation, en cas d'accident, d'erreur d'impression, d'erreur administrative ou de toute autre erreur de quelque nature que ce soit, ou pour toute autre raison quelconque. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'organiser un test d'habileté alternatif s'il le juge approprié en fonction des circonstances et/ou pour se conformer à la législation applicable.

En participant à ce concours, chaque participant consent expressément à ce que le commanditaire, ses agents et/ou représentants stockent, partagent et utilisent les renseignements personnels fournis avec sa participation uniquement aux fins de l'administration du concours et conformément à la politique de confidentialité du commanditaire disponible à l'adresse : https://www.rbc.com/rensperssecurite/ca/avis-rens-pers-mondiale.html.

La présente section ne limite en rien tout autre consentement qu'une personne pourrait donner au commanditaire ou à d'autres parties en ce qui concerne la collecte, l'utilisation et/ou la divulgation de ses renseignements personnels.

Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de modifier les dates, délais et/ou autres modalités du concours stipulés dans le présent règlement, dans la mesure nécessaire, afin de vérifier la conformité de tout participant ou de

toute participation au présent règlement, ou à la suite de tout problème technique ou autre, ou à la lumière de toute autre circonstance qui, de l'avis du commanditaire, à sa seule et entière discrétion, affecte la bonne administration du concours telle qu'envisagée dans le présent règlement, ou pour toute autre raison.

En cas de divergence ou d'incohérence entre les conditions générales du présent règlement en anglais et les mentions ou autres déclarations contenues dans tout document ou site Web lié au concours, y compris, mais sans s'y limiter : un formulaire de participation, la version française du présent règlement, et/ou toute publicité en point de vente, à la télévision, dans la presse écrite ou en ligne ; les conditions générales du présent règlement en anglais prévaudront, régiront et s'imposeront dans toute la mesure permise par la loi.